

DECISION MUNICIPALE n° D20230621-063

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	PEER GYNT	
Dates	Dimanche 30 juillet 2023	
Lieu	Parc du château de la Diège - Ussel	
Attributaire	Association du Roc du Gour Noir – La Luzège	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat relatif au spectacle « PEER GYNT », produit par l'Association du Roc du Gour Noir – La Luzège, domicilié Chez M. et Mme LEFORT, La Vieille Eglise – 19160 SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2022-2023.

Article 2 : Le présent contrat a pour objet l'organisation spectacle « PEER GYNT », présenté le dimanche 30 juillet 2023 à 21 h 00, dans le parc du château de la Diège à Ussel.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à 300 € T.T.C.

La Ville d'Ussel prendra également en charge les repas le jour de la représentation :

- 6 : le midi ;
- 20 : le soir.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 21 juin 2023

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE